

Rapport du conseil communal du 24 avril 2020

1. Désignation d'un local pour les réunions du conseil communal pendant l'état de crise

L'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, prévoit que les séances du conseil communal peuvent se dérouler dans des conditions tenant compte du contexte de crise actuel. Afin de garantir la distance sociale et de lutter contre la propagation du virus, le collègue échevinal propose que les séances du conseil communal se tiennent dans les locaux de la "Buvette Op Flohr" jusqu'à nouvel. Ceci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, profite de l'occasion pour remercier tout particulièrement le personnel de la commune pour ses efforts inlassables pendant cette situation de crise. Il tient également à remercier le personnel responsable qui a été chargé de la mise en place du Centre de soins avancés en collaboration avec le Ministère de la Santé. Cette initiative a été reconnue et appréciée par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Santé.

En outre, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, adresse ses remerciements à l'Ecole régionale de Musique de Grevenmacher, ainsi qu'aux particuliers engagés à mettre sur pied de nombreux projets musicaux et historiques sous la devise « Miseler Way of Life Doheem » pendant la période de crise. Les projets respectifs sont publiés sur le site Internet ainsi que sur la page Facebook de la commune et connaissent un grand succès.

2. Taxes communales

A) Abrogation du règlement taxe portant introduction d'un minerval à payer par les parents habitant à l'étranger et dont leurs enfants fréquentent l'école fondamentale de Grevenmacher

À partir du mois de septembre, aucun nouvel élève ne résidant pas au Luxembourg ne sera admis à l'école fondamentale de Grevenmacher. Les enfants de parents vivant à l'étranger qui sont déjà inscrits peuvent bien sûr terminer leur parcours scolaire entamé. Le règlement taxe est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

B) Mesures d'aides dans le cadre de la pandémie COVID-19

a) Abrogation temporaire de la taxe d'étalage, d'échoppes ou de terrasses sur/en bordure de la voie publique pendant la saison 2020

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

b) Règlement taxe relatif au service offert par la commune d'effectuer les courses pour des personnes vulnérables et des groupes à risque suivant les critères publiés par le Ministère de la Santé

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Suspension du paiement des taxes dans les différents secteurs et zones pendant l'état de crise

Jusqu'à nouvel ordre, le stationnement sur les parkings publics est gratuit. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

3. Confirmation des règlements d'urgence et des décisions prises dans le cadre de l'état de crise

a) Changement d'affectation du Centre culturel en centre de soins avancés

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Convention de mise à disposition de locaux pour un centre de soins avancés au Centre culturel

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

- c) **Règlement de circulation temporaire GRE-080-2020 centre de soins avancés**
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- d) **Renonciation aux loyers pour les exploitants de locaux commerciaux appartenant à la commune**
Pour les exploitants des restaurants Bistro Quai et Cento Vini. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

4. Conventions et contrats

- a) **Convention CRIAJ année 2020**
Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.
- b) **Convention Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse : Participation financière de l'Etat aux travaux de rénovation de la Maison d'Osbourg**
Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.
- c) **Maison relais : avenant 2 à la convention tripartite 2018 et conditions générales**
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- d) **Contrats de fermage**
 - 1. **Résiliation d'un commun accord d'un contrat de bail à ferme : Guy Etringer**
Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.
 - 2. **Contrat de fermage: Hoffmann-Felten Elisabeth**
Approuvé avec 10 voix pour par le conseil communal. Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, n'a pas participé au vote conformément à l'article 20 de la loi communale.

5. Aménagement d'un « outdoor fitness »

- 1. Approbation des plans et devis : 235.000.-€
- 2. Approbation d'un crédit supplémentaire : 76.000.-€

Le parc fitness sera construit à proximité du bain en plein air. Ce parc offre aux personnes âgées la possibilité de rester actives et en forme. Le devis de 235.000.-€ s'avère plus cher qu'initialement prévu. Un crédit supplémentaire doit être approuvé.

Dans ce contexte, Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, se renseigne si le collège échevinal envisage toujours l'installation d'un site exprès pour camping-cars. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, répond par l'affirmative et ajoute que différents sites ont été envisagés à cet égard. Cependant, ces sites ne répondent pas aux exigences. D'autres alternatives seront analysées.

Les plans et devis, ainsi que le crédit supplémentaire, sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

6. Décomptes de travaux

- a) **Construction d'un nouveau hall sportif**
Le décompte qui s'élève à 11.414.137,06. € est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- b) **Mise en état des infrastructures sportives au Stade « op Flohr » et réfection Centre culturel**
Le décompte qui s'élève à 134.049,96. € est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7. Subsides

Les subsides suivants sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal :

- a) Subsides de l'année 2019 aux associations locales.
- b) Care : 20.-€.
- c) Kantonarbeizüchterveräin Gréiwemaacher: 50.-€.
- d) Don à l'occasion d'un décès : 125.-€.
- e) Amicale « Frënn vum Pompjeesmusée an der Géitz » 100.-€.

- f) MEMOSHOAH Luxembourg :50.-€.
- g) Comité des Fêtes Grevenmacher - Participation aux frais annuels :3.000.-€.

8. Accord pour un mandat de négociation dans une affaire de personnel

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

9. Concession cimetièr

Une concession est approuvée avec 10 voix pour par le conseil communal. Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, n'a pas participé au vote conformément à l'article 20 de la loi communale.

10. Commission communale d'intégration : Nomination de deux membres

Suite à la démission de Monsieur Bodo Bost en tant que membre de ladite commission et le départ de Madame Nadine Pereira en dehors de la commune, deux mandats sont devenus vacants.

Les demandes suivantes ont été déposées dans le délai prévu: Madame Karin Backes et Monsieur Marc Bier. Les deux personnes sont désignées à l'unanimité par le conseil communal en tant que nouveaux membres de la commission d'intégration.

11. Office social commun : Informations bilan 2019

Madame Monique HERMES (CSV), échevine:

- ❖ Au total, 504 dossiers, dont 217 nouveaux cas, ont été traités (soit une augmentation de 34 dossiers par rapport à 2018 pour les 6 communes de Biver, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert et Wormeldange).
- ❖ Au total, le personnel de l'office social a été en contact direct avec 2.137 personnes ayant besoin d'aide (1.890 dans les locaux de l'office social, 192 visites à domicile, 55 visites dans des institutions telles qu'une maison de retraite).
- ❖ 485 personnes bénéficient de bons alimentaires qu'elles peuvent échanger à l'épicerie sociale.

En conclusion, Madame Monique HERMES (CSV), échevine, constate que le nombre de cas, et donc de personnes en besoin, n'a cessé d'augmenter de 2011 à 2019. Ces chiffres montrent que le nombre d'urgences sociales ne diminuera guère à l'avenir.

12. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre :

- ❖ Informations concernant le personnel communal pendant la situation de crise du Covid-19 : Le télétravail des fonctionnaires a été progressivement arrêté et les ouvriers ont été réaffectés sur le terrain (travaux de fauchage, etc.). Les mesures de sécurité nécessaires ont été prises à l'avance (distribution de masques, sensibilisation du personnel quant aux mesures de sécurité).
- ❖ Le CIGR et le centre de recyclage ont également repris leurs activités.
- ❖ Bain en plein air : restera probablement fermé jusqu'à la fin du mois de juillet. La fermeture sera utilisée pour effectuer les travaux d'entretien nécessaires.
- ❖ Chantiers :
 - Rue des Tisserands : reprise des travaux le 22.04.2020.
 - Maison d'Osbourg : reprise des travaux le 20.04.2020.
 - Logement social rue Syr 29-31 : reprise des travaux le 20.04.2020.
 - Outdoor Fitness : reprise des travaux de construction le 20.04.2020.
 - Bistro Quai : les travaux commenceront plus tard. Le matériel commandé fait défaut.
 - Renouvellement de la rue des Caves - Phase 2 : La soumission a été publiée. Le début des travaux est prévu pour le 14.09.2020.
 - Canalisation "rue Leitschbach" : La soumission a été publiée. Le début des travaux est prévu pour le 14.09.2020.
 - Nouveau marquage des emplacements de stationnement : rue des Caves, Place du Marché, rue des Tanneurs.
 - Logement social – Fonds du Logement (rue Kahlenberg) : l'achèvement de la construction est prévu pour le mois de mai.

Monsieur Marc KRIER (déli gréng), échevin :

- ❖ Informations concernant le "Ruffbus" : ledit service peut toujours être utilisé conformément aux mesures de sécurité en vigueur.
- ❖ SIGRE - Centre de recyclage : sera ouvert le 25 avril et le 16 mai.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine :

- ❖ Informations concernant le 100e anniversaire de l'école fondamentale : la célébration a été prévue pour juillet 2021. En raison de la situation de crise, les réunions d'organisation ne peuvent pas se tenir comme initialement prévu. La date de la célébration sera annoncée ultérieurement.
- ❖ "Mäi Bichelchen" : sera à nouveau distribué gratuitement aux élèves de l'école fondamentale lors de la rentrée scolaire en septembre (avec des pages supplémentaires concernant le 100e anniversaire de l'école fondamentale).
- ❖ Fonds du Logement "rue Kahlenberg" : une plaque posée près du bâtiment fera mention des faits historiques liés au site.

13. Questions au collège échevinal

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller :

- ❖ Se renseigne sur le projet de construction d'unités d'habitation Triple A sur la propriété située sur la "route du Vin". Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que des discussions ont lieu avec le promoteur à cet égard.
- ❖ Se renseigne sur le projet de construction "am Paradäis" / le panneau de vente a été retirée. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que le promoteur prévoit d'apporter des modifications au projet. Une modification du PAP est donc nécessaire.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller :

- ❖ Des travaux de terrassement et de fondation sont effectués dans le port de Mertert à proximité des réservoirs. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, assure que ces travaux ne sont pas réalisés en vue de la construction de nouveaux réservoirs.
- ❖ Rouderbaach / rue "Ste-Catherine" : Les eaux usées de certaines maisons se déversent toujours dans le "Rouderbaach". Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, informe qu'un bureau d'études est chargé d'établir une étude concernant le "Rouderbaach" et que le raccordement desdites maisons à la station d'épuration est en cours de planification.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller :

- ❖ Propositions du parti DP en rapport avec la reprise de l'enseignement fondamental le 25 mai 2020 : organiser des visières pour les enseignants, prévoir des portes-caoutchouc pour les masques des enfants, fixer des parois de protection en plexi devant les bureaux des enseignants. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, salue les propositions du parti DP, informe cependant que les communes sont abandonnées par le Ministère de l'Éducation car des directives précises font défaut. Le ministère est responsable des élèves et du personnel enseignant. La commune est responsable de la sécurité dans le bâtiment scolaire.
- ❖ Infrastructures sportives : il se renseigne des mesures d'assouplissements concernant les activités sportives et s'assure que les clubs seront informés rapidement de tout changement. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que, selon les dernières consignes de la part du gouvernement, toutes les activités sont interdites jusqu'au 31 juillet 2020. Seuls les athlètes de haut niveau peuvent bénéficier d'un assouplissement modéré. En outre, les clubs sportifs type jeu en simple (comme par exemple le tennis), doivent élaborer un concept qui sera soumis au Ministère des Sports. Les clubs locaux seront informés sans délai de tout changement.

Madame Martine COGNIOUL-LOOS, conseillère (CSV) :

- ❖ Elle remercie le collège échevinal et le personnel communal pour leur façon d'agir de manière exemplaire dans le cadre de la pandémie. Elle tient également à remercier tout particulièrement les habitants de la ville de Grevenmacher, qui, pour la plupart, respectent les consignes de sécurité du gouvernement de manière très disciplinée.

- ❖ École régionale de musique : elle remercie le personnel enseignant pour ses efforts inlassables pendant la crise. Les chargés de cours de l'ERMG, les étudiants, mais aussi plusieurs autres musiciens, s'engagent, sous forme de vidéos, dans le projet "Miseler Way of Life Doheem".
- ❖ École régionale de musique - mesures de sécurité : Elle se renseigne quant à la possibilité de prévoir des parois de protection en plexi (enseignants/étudiants).
- ❖ Minerval – École régionale de musique : Elle se renseigne quant à la possibilité de renoncer à une partie du minerval en raison de la pandémie. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que cette proposition doit être discutée avec les communes conventionnées.
- ❖ Promenade de la Moselle : elle rappelle que la partie inférieure de la promenade est interdite aux cyclistes, à l'exception des enfants jusqu'à 12 ans, ou des parents avec enfants, comme le précise le code de la route.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère :

- ❖ Elle remercie également le collège échevinal pour la gestion exemplaire de la crise. Elle tient à remercier en particulier Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, qui s'est engagé à fond pour mettre en place le centre de soins avancés à Grevenmacher, et Monsieur Sven NUSZKOWSKI du service technique, qui était responsable du bon fonctionnement de l'installation. Toutefois, elle se montre déçue par la façon de fournir des informations générales. Plusieurs personnes se sont rendues au centre de soins sans ordonnance médicale pour y être examinées.
- ❖ Elle se renseigne si des personnes âgées ont contacté la commune pour obtenir de l'aide ou un soutien éventuel. Madame Monique HERMES (CSV), échevine, informe que certaines personnes ont contacté la commune. Ainsi, certaines personnes âgées ont profité du service offert par la commune, à savoir d'effectuer des achats alimentaires. En outre, plusieurs conversations téléphoniques ont été effectuées avec des personnes vivants seules. Elle en profite pour féliciter la maison de retraite, où les résidents sont encadrés de manière très prévoyante.
- ❖ Elle se renseigne quant à la possibilité de prévoir dorénavant une page supplémentaire dans le bulletin municipal pour des sujets en relation avec les personnes âgées. Cette proposition est favorablement accueillie.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère :

- ❖ Elle remercie les habitants du quartier résidentiel "Pietert" : Chaque soir, lesdits habitants se réunissent pour renforcer la cohésion du quartier grâce à leur musique, donnant ainsi un signe de solidarité pendant cette situation de crise.
- ❖ En outre, elle souligne l'approche exemplaire de la commune envers cette situation de crise et remercie le personnel de la commune pour son travail inlassable dans ce contexte.